

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE le : 5 octobre 2026

TRANSMIS le : 8 octobre 2026

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

OBJET :

Augmentation des loyers des
logements communaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 1^{er} Octobre à 20H45

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Madame FERTÉ Nadège, Maire**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BOURDIN Nathalie, CHATELAIN Hélène, DRÉVILLE Hélène, JBANCA Cristina, LE BEC Fanny, LHOTTE Sandrine

Messieurs : CHORQUES Alexandre, DI MÉO Jean-Luc, Pierrick DUPONT, GILLOTIN Thierry, HERBIN Olivier, LEBRUN Mathieu, MARTIN Jean, RAIMBAULT Jonathan, VIRLOGUEUX Christophe, WEISSE Corentin

Absents : SIMONY Émilie

Pouvoirs : M. STERLIN Alexandre donne pouvoir à Mme DAUDRÉ Sibylle
M. MORELL Jean donne pouvoir à M. HERBIN Olivier
Mme DENIAU Julie donne pouvoir à Mme LE BEC Fanny
Mme JBANCA Christina donne pouvoir à Mme BOURDIN Nathalie

Secrétaire : Mme LE BEC Fanny

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le montant des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} novembre 2026 en se basant sur l'indice de référence des loyers fixé par l'INSEE au 1^{er} juillet 2026, ce qui représente une hausse de 1.15 %.

Madame Le Maire propose donc, l'augmentation suivante pour les logements communaux sis :

- 1 Rue Saint-Louis : 302.00 €
- 29 Rue de Paris : 252.00 €
- 7 Rue des Moulins à Vent : 603.00 €
- 9 Rue des Moulins à Vent : 603.00 €
- 11 Rue des Moulins à Vent : 603.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

1) **ACCEPTE** l'augmentation proposée par Mme Le Maire à compter du 1^{er} novembre 2026, à savoir :

- 1 Rue Saint-Louis : 302.00 €
- 29 Rue de Paris : 252.00 €
- 7 Rue des Moulins à Vent : 603.00 €
- 9 Rue des Moulins à Vent : 603.00 €
- 11 Rue des Moulins à Vent : 603.00 €

2) Délibération transmise et à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES et au Service de Gestion Comptable de GARGES LES GONESSE.

Fait à SAINT WITZ, Le 7 octobre 2026
Mme Le Maire,
Nadège FERTÉ

